

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## LES RELATIONS RAPIDES

SUR LE P.-L.-M

Améliorations à réaliser

— SUITE —

Dans notre dernier article, nous avons indiqué *ex abrupto* un projet de tarif permettant de faire payer un supplément raisonnable aux voyageurs qui prendraient les trains d'extrême vitesse, ainsi que la réduction qu'il serait possible d'accorder, pour faciliter et étendre les relations régionales et les voyages ordinaires, en trains omnibus ou express, à ceux qui se contenteraient de la rapidité des services actuels.

Nous pouvons rechercher plus complètement les bases d'un tarif judicieusement établi en nous inspirant des principes ci-après :

1<sup>o</sup> Nécessité d'adopter une combinaison faisant rendre la même somme brute, pour un parcours semblable dans un train de grande rapidité, à des voitures à couloir de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes ayant une longueur identique et le même poids.

De la sorte, les Compagnies de chemins de fer n'auraient pas d'intérêt à incorporer des wagons d'une classe privilégiée de préférence aux voitures des deux autres classifications.

2<sup>o</sup> Prix du supplément correspondant à la grande vitesse, par exemple 0 fr. 02 par kilomètre, uniforme pour toutes les classes.

3<sup>o</sup> Amélioration du confortable des voitures et principalement de la seconde classe, si inférieur à celui réalisé par les Compagnies étrangères.

Il serait possible, comme nous le démontrerons plus loin, de réduire à 6 au lieu de 8 le nombre de places des wagons à couloir de deuxième, ce qui donnerait plus d'aise aux voyageurs, sans que, pour cela, le rendement brut du wagon soit inférieur à ceux de première ou de troisième.

4<sup>o</sup> Adoption pour les voitures des grandes longueurs actuellement usitées dans les pays voisins, soit 19 à 20 mètres pour les compartiments, non compris 1 mètre à 1 m. 50 pour les water-closets-toilette et 1 mètre pour les dégagements d'extrémité.

On aurait ainsi, pour les différents types de wagons :

*Première classe* : Longueur totale entre panneaux extrêmes, 23 mètres, dont 8 compartiments de 2 m. 45 d'axe en axe, un water-closets-toilette de 1 m. 40 et deux vestibules de sortie de 1 mètre de largeur environ. Au besoin, on pourrait légèrement réduire la voiture pour la ramener à 22 mètres. En tous cas, le nombre des places serait de 48 au total.

*Deuxième classe* : Même longueur de 23 mètres comportant 10 compartiments de 2 mètres d'axe en axe, un water-closets-toilette de 1 m. 20 et deux vestibules de 0 m. 90 environ. La longueur totale pourrait également être réduite à 22 mètres.

Nombre total de places : 60.

*Troisième classe* : Pour les longueurs de 23 mètres ou de 22 mètres au plus, on pourrait prévoir 11 compartiments de 1 m. 75 d'axe en axe, 2 water-closets de 1 mètre (1 pour les hommes, 1 pour les dames) et 2 vestibules de 0 m. 90.

Nombre total de places : 88.

<sup>1</sup> Voir la *Construction lyonnaise* des 16 février et 16 mars 1905.

*Voiture mixte première-deuxième* : Elle comporterait 4 compartiments de premières et 5 de secondes. Nombre total de places : 54.

Calculons maintenant les tarifs du prix total à appliquer pour l'extrême vitesse.

Au taux actuel, la voiture de première classe supposée pleine, soit 8 compartiments et 48 places, rapporterait pour 1.000 kilomètres et en admettant un prix de location d'avance de 1 franc pour chaque classe par fraction de 500 kilomètres ;

$$48 \times 0,112 \times 1.000 + 48 \times 2 = 5.472 \text{ francs.}$$

Tablons maintenant sur une majoration d'environ 6 à 7 pour 100, ce qui suffirait au-delà pour compenser le coût de la force supplémentaire nécessaire à l'accélération de vitesse et pour donner un certain complément de bénéfice à la Compagnie. Le rendement de la voiture devrait être ainsi d'environ 5.800 francs pour 1.000 kilomètres.

Le nouveau tarif par place devrait donc être :

1<sup>o</sup> Pour la 1<sup>re</sup> classe :

$$(5.800 - 2 \times 48) : 48 = 118 \text{ fr. 80 pour 1.000 kilomètres}$$

soit 0 fr. 1190 par kilomètre.

2<sup>o</sup> Pour la 2<sup>e</sup> classe :

$$(5.800 - 2 \times 60) : 60 = 94 \text{ fr. 66 pour 1.000 kilomètres}$$

soit 0 fr. 0947 par kilomètre.

3<sup>o</sup> Pour la 3<sup>e</sup> classe :

$$(5.800 - 2 \times 88) : 88 = 63 \text{ fr. 90 pour 1.000 kilomètres}$$

soit 0 fr. 0639 par kilomètre.

On pourrait arrondir légèrement ces chiffres et établir respectivement les taux de :

$$0 \text{ fr. } 12, 0 \text{ fr. } 095 \text{ et } 0 \text{ fr. } 065 \text{ par kilomètre.}$$

Comme nous avons admis que le prix proprement dit de la grande vitesse pourrait être de 0 fr. 02 par kilomètre, on voit que les tarifs définitifs, pour les trois classes, seraient alors les suivants :

Trains omnibus, express ou rapides

	1 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>	3 <sup>o</sup>
ordinaires . . . . .	0,10	0,075	0,045
Trains d'extrême rapidité à créer. . . . .	0,12	0,095	0,065
(Tarif actuel). . . . .	0,112	0,0755	0,0495

Il résulte du tableau ci-dessus qui résume notre combinaison :

a) Que pour les trains actuels on payerait un peu moins qu'aujourd'hui en première et troisième classes, soit près de 10 pour 100 en moins, et sensiblement la même chose en seconde ;

b) Que pour les trains de grande rapidité à créer, trains analogues au « Côte-d'Azur-Express », mais comportant les trois classes, les prix seraient encore très abordables pour les troisièmes et les secondes (le confortable de ces dernières voitures serait très amélioré), et que la première classe ne payerait pas sensiblement plus que maintenant (soit 0,008 seulement d'excédent, ce qui, pour la distance de Paris à Lyon, représente environ 4 francs de supplément) ;

c) Que la réduction du tarif actuel pour le train habituel fera progresser le nombre de voyageurs, au grand profit des Compagnies de chemins de fer, sans augmenter les frais d'exploitation, et que la création de nouveaux trains rapides améliorera largement les relations entre les grands centres du

pays sans occasionner de pertes aux administrations intéressées, ces dernières trouvant non seulement une compensation dans le supplément kilométrique de 0 fr 02 par kilomètre, mais aussi, en surplus, un petit bénéfice.

Nous croyons que notre idée mériterait d'être prise en sérieuse considération et nous pensons compléter ultérieurement notre projet par l'indication de plusieurs autres innovations de détail qui pourraient être appliquées en même temps.

Pour répondre à une question qui nous a été posée, nous dirons que l'on pourra déterminer quels seront les trains d'extrême vitesse susceptibles du tarif complémentaire de 0 fr. 02 en se basant sur les considérations suivantes :

Les diverses lignes seront classées en quatre catégories selon les difficultés de l'exploitation.

Pour la première catégorie (lignes les plus commodes), seront considérés comme rapide d'extrême vitesse ceux qui auront une vitesse commerciale de plus de 80 kilomètres à l'heure, par exemple de Paris à Marseille (vitesse du Côte-d'Azur : 83 kilomètres) ; pour la seconde, train dépassant 70 kilomètres de vitesse commerciale ; 60 kilomètres pour la troisième et 45 ou 50 pour la quatrième, c'est-à-dire pour les lignes de montagne, par exemple de Grenoble à Marseille.

SINED.

◆

**UNION**  
DES  
**FÉDÉRATIONS SYNDICALES PATRONALES FRANÇAISES**  
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

On sait que le Congrès de Lyon, tenu en novembre 1904, avait adopté le principe de l'union des Fédérations patronales du bâtiment et des travaux publics de France et délégué à une Commission de 35 membres, soit 7 par chacune des Fédérations existantes, le soin d'étudier les bases de l'organisation de cette institution dont la création doit avoir des conséquences importantes autant qu'heureuses pour la défense des intérêts patronaux de l'industrie de la construction.

Cette Commission des 35 s'est réunie, le 22 mars dernier, à l'Hôtel des Chambres syndicales de la rue de Lutèce, à Paris, sous la présidence de M. Soulé.

M. Soulé demanda à tous, eu égard au but poursuivi, d'oublier, comme il l'a fait lui-même, les polémiques épistolaires ou par la voie de la presse, qui ont pu se produire sous l'influence de convictions individuelles n'ayant qu'un but unique : défendre les intérêts dont chacun a la garde.

Réunis pour fonder une union désirée par tous, il faut que tous sachent faire les concessions désirables à sa réalisation.

M. Soulé donna ensuite lecture de la proposition déposée par M. Janvier, président de la Fédération du Nord-Ouest, au Congrès de Lyon et dont celui-ci a admis le principe.

M. Janvier prit alors la parole pour développer à nouveau le programme qu'il avait tracé à Lyon et comment il comprenait l'organisation de la Fédération générale.

Quelques explications furent échangées à ce propos entre divers membres dont les opinions différaient sur certains points.

La discussion la plus laborieuse eut lieu sur la question du nombre des Fédérations et des limites à leur attribuer ainsi que sur le titre à adopter.

A la suite de diverses déclarations, la proposition suivante, mise aux voix, fut adoptée : « Les cinq Fédérations (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Fédération Nationale)

« réunies en vertu de la décision du Congrès de Lyon, décident « la création d'une Fédération générale sous le titre de : *Union des Fédérations syndicales patronales françaises du Bâtiment et des Travaux publics.* »

M. le président Soulé proposa alors à la réunion, étant donné que les principes essentiels étaient votés, de confier à une Commission composée des cinq présidents de Fédérations, par exemple, le soin d'étudier les détails d'organisation de l'Union et d'en rédiger le projet de statuts destiné à être envoyé ensuite à l'approbation des Fédérations.

Préalablement, l'Assemblée adopta les motions suivantes destinées à servir de guide à la Commission :

1° *Un Syndicat ne peut faire partie directement de l'Union, il faut qu'il passe par une Fédération ;*

2° *Un Syndicat aura le droit de faire partie de la Fédération qu'il lui plaira de choisir.*

M. Villemain demande ensuite qu'il soit constaté que l'Union est fondée par les cinq Fédérations existantes, mais que les statuts indiquent que d'autres Fédérations susceptibles de se créer dans l'avenir pourront faire partie de l'Union.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité moins une voix.

Un organe de publicité unique, commun à toutes les Fédérations, sera prévu dans les statuts.

L'Assemblée désigna ensuite à l'unanimité comme membres de la Commission : MM. Janvier, Bornarel, Liégaux, Baudoin et Soulé, avec faculté pour chacun de se faire remplacer par un membre de sa Fédération.

Cette Commission établira le projet d'organisation et les statuts pour la fin de mai prochain afin qu'ils puissent être soumis aux Assemblées générales de Fédérations qui se réunissent en juin.

**L'HOTEL TERMINUS DU P.-L.-M.**  
à Lyon-Ferrache

— suite —

Une troisième visite nous permet d'achever la description de l'ensemble de cette œuvre monumentale et même d'entrer dans les détails si compliqués, si variés, d'une importance capitale.

Il entre ici une quantité énorme de fer : l'ossature des planchers, des murs de refend, des escaliers, de bas en haut, est exclusivement métallique. C'était un coup d'œil saisissant que cet enchevêtrement de fers, au moment où on les rivait dans les étages supérieurs à la corniche ! On se serait cru dans la carène d'un navire en plein travail de construction, et le ciel bleu des premières journées de printemps aperçu par les ouvertures, ressemblant à des sabords, complétait l'illusion. Cette charpente métallique a été fournie par les Forges de la Franche-Comté, les escaliers par la maison Lagarde.

Ce n'est que dans la couverture qu'on rencontre le bois, parce que l'ardoise et le zinc ne peuvent pas s'appliquer sur une autre substance. Pourtant les maîtres charpentiers, MM. Gouverne et Chrétien, n'ont pas eu mince besogne.

Pendant quelque temps, en effet, sans discontinuité, on put voir hisser au sommet de l'édifice une interminable file de solides madriers de chêne de Bourgogne, qui prenaient place aussitôt sur la pierre pour les encadrements des fenêtres aux auvents d'un pittoresque effet.

Maintenant tout est terminé, ou du moins bien près de l'être : à l'étage des mansardes, reposant sur la corniche, succèdent

<sup>1</sup> Voir la Construction lyonnaise des 16 février et 1<sup>er</sup> mars 1905.

dans la partie Est deux étages des combles, et dans la partie ouest un étage seulement. Toute la place a été utilisée; et tout en haut des chambres très confortables, commodément desservies par un ascenseur Edoux, dans la disposition invariable du plan général, et d'un prix modique, abriteront une population aussi dense que celle des nouveaux transatlantiques, ces villes flottantes, l'orgueil des ingénieurs et l'affirmation des progrès de l'humanité. Mais, quelle que soit la puissance des assises, il convenait de ne pas surcharger; c'est dans ce but que le chêne a remplacé la pierre dans les multiples ouvertures. De plus, des briques en liège aggloméré avec du brai isolent des parois et de la couverture les chambres, tout aussi régulières que celles du corps de bâtiment, grâce au système de la double enveloppe, employé fort judicieusement. On rencontre donc, par ci par là, des couches d'air immobilisé; ainsi sont évitées les variations de température, dues aux causes extérieures, par une substance mauvaise conductrice et d'un poids très faible.

Une fois l'édifice élevé et couvert, cela se conçoit aisément, il reste encore beaucoup à faire. A chaque pas, ce sont des détails intéressants à étudier, d'autant plus qu'ils sont exécutés avec une activité que leur complexité ne gêne aucunement. On est en train d'établir une formidable canalisation: ici, celle des eaux de toilette et du service des plonges allant directement à l'égout; là, celle des water-closets, lutée au plomb, avec des regards en cas de réparation, aboutissant à la fosse. Le tuyautage et la plomberie sont le domaine de M. Delogé, la menuiserie, celui des frères Cochet. Partout, dans les moindres coins, des équipes d'ouvriers préparent ou établissent les différentes installations. Déjà, les deux Compagnies d'électricité de la ville de Lyon ont amené leur courant, se partageant l'éclairage que M. Mijois, de Paris, distribuera avec ses appareils. Des kilomètres de fils circulent sous les planchers, qui sont encore à poser, et sous les plafonds qu'on décore du staf de M. Flachat. Les appareils sanitaires de la maison Jacob, de Navilly (Saône-et-Loire), vont bientôt être logés; l'installation des cuisines est sur le point de se faire par MM. Pierron, Bouthier et Berthon; on la prépare activement, tandis que les générateurs de vapeur et d'eau chaude prennent place dans la salle de chauffe, et qu'on fait le nécessaire pour poser les dalles de marbre, les faïences de Choisy-le-Roi et les carrelages de Paray-le-Monial, dès que ces produits arriveront. Les marches d'escaliers seront en marbre, au moins dans les étages inférieurs. Vraiment, on s'y perd dans tous ces détails; à chaque instant, c'est une surprise, et pour le moment, on ne peut que faire une sèche et courte énumération.

Je veux, toutefois, dire quelques mots sur la question du chauffage, sans avoir la prétention de la traiter complètement; du reste, l'installation est loin d'être terminée. Mais cette question préoccupe les esprits à l'heure actuelle, et, dans le monde de la construction, elle est à l'ordre du jour. Que de choses à dire sur les gaines! Que d'assertions à reproduire des uns et des autres! Assertions, parfois contradictoires, nous conduisant à penser qu'il y a lieu, pour le constructeur d'un immeuble, d'imposer tel système de chauffage, parce que celui-ci aura été prévu et non tel autre. Ainsi seraient écartés des inconvénients, même des dangers pour la sécurité publique, ainsi-disparaîtraient les causes des accidents qui, périodiquement, à époques indéterminées, répandent l'effroi et la consternation. Décrivons sommairement ce qui a été fait et ce qui se fait dans cet hôtel, où tous les accessoires semblent avoir été sérieusement étudiés.

Quoique le chauffage se fasse par la vapeur à basse pression, chaque chambre a sa cheminée, chaque cheminée, sa

gaine constituée par les tuyaux Poncet, s'emboîtant les uns dans les autres, lutés avec du plâtre; ceux-ci sont très connus et très employés dans la région. Cela seul nous dispense d'en parler davantage. Les gaines des cuisines, de l'office, de la chaufferie sont en briques et en grosse maçonnerie, assez vastes pour loger des séries de larges tuyaux en tôle qui déversent à l'extérieur les produits de la combustion. Des portes à chaque étage permettront des visites fréquentes: tels les trous d'homme au flanc des chaudières. Comme la chaleur sera intense dans ces gaines, une double porte, la première en fer et la seconde en bois, les isolera parfaitement. Grâce à cette chaleur, dont il serait difficile d'évaluer, même approximativement, le nombre de degrés, un violent courant d'air existera, qui sera utilisé de la façon suivante:

Des bouches, pouvant s'ouvrir à volonté, insuffleront dans ce torrent circulatoire l'air vicié des corridors, vestibules et appartements. Telle est la solution du problème ardu de la ventilation.

A. BOURGEOIS.



#### ROMANS

PONT SUR L'ISÈRE

— Résultats. —

Le jury chargé d'examiner les projets présentés par les divers concurrents pour la construction d'un pont en béton de ciment armé, à Romans, sur l'Isère, les a classés dans l'ordre suivant:

- N° 1. — MM. Broussas et Clet, entrepreneurs à Lyon.
- N° 2. — M. Pérol, à Lyon.
- N° 3. — M. Grosse, à Aix-les-Bains.
- N° 4. — M. Forestier, à Paris.
- N° 5. — MM. Boulanger et Schull, à Paris.

#### BEAUVAIS

MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE

Un concours est ouvert jusqu'au 15 juin, entre les architectes français, en vue de la construction à Beauvais d'un Musée-Bibliothèque. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. Masson, secrétaire de l'Association de fondation du Nouveau Musée, ou à la Mairie de Beauvais.

#### ASSOCIATION DES INDUSTRIELS D'ITALIE

POUR PRÉVENIR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

CONCOURS PROPOSÉS A L'OCCASION DE L'EXPOSITION DE MILAN, 1906

a) Médaille d'or et 8.000 francs, pour un nouvel appareil destiné à éliminer complètement les effets dangereux pour la vie humaine d'un contact éventuel entre le circuit primaire et le circuit secondaire d'un transformateur de tension électrique.

Cet appareil devra être construit de façon à ce que, tout en répondant à sa fonction principale, il ne puisse ni interrompre, ni même altérer le fonctionnement du transformateur sous l'influence d'une surélévation de tension ou à la suite d'une décharge atmosphérique.

b) Médaille d'or et 1.000 francs, pour un bon type de grue ou de treuil muni d'un nouveau dispositif à la fois simple et pra-

tique pour empêcher absolument la rotation des manivelles à la descente de la charge.

c) *Médaille d'or et 500 francs*, pour un appareil de sûreté simple, robuste et parfaitement efficace, pour arrêter automatiquement, en cas de rupture du câble de traction, des wagons en mouvement sur un plan incliné.

Cet appareil devra être applicable aux installations existantes,

d) *Médaille d'or*, pour un dispositif pratique destiné à aspirer et à recueillir les poussières qui se développent pendant le triage et le dépeçage à la main des chiffons. Un tel appareil devra satisfaire aux données proposées sans produire des courants d'air nuisibles à la santé des ouvriers.

e) *Médaille d'or*, pour un dispositif destiné à l'aspiration localisée et à l'élimination successive des poussières qui se produisent pendant le cardage des étoupes de lin, de chanvre, de jute, etc. Cet appareil, qui aura pour but l'assainissement des locaux où se pratiquent les opérations que l'on vient d'énumérer, ne devra pas avoir d'effets nuisibles pour les localités environnantes.

f) *Médaille d'or*, pour un dispositif efficace pour empêcher la diffusion des poussières dans les locaux où l'on travaille à la préparation de la chaux et du ciment.

Les aspirants aux Concours devront adresser leurs demandes, avant le 31 juillet 1905, à la Présidence de l'Association des Industriels d'Italie pour prévenir les Accidents du travail, Foro Bonaparte, 61, à Milan, qui adressera sur demande les conditions générales du Concours et des explications détaillées.

### LES RÉSERVOIRS DE MADRID

Les journaux quotidiens nous ont apporté la nouvelle d'un accident qui a pris les proportions d'une catastrophe en raison du grand nombre de victimes qu'il a malheureusement fait et dont on ne connaît pas encore le chiffre exact.

A Madrid, d'immenses réservoirs en construction se sont effondrés, ensevelissant les ouvriers qui y travaillaient.

D'après le *Diario Universal*, l'un des journaux les mieux renseignés de Madrid, l'adjudication des travaux en ciment armé, employé uniquement dans la construction des voûtes couvrant ces réservoirs dont les murs sont en maçonnerie, fut prononcée au profit d'un ingénieur des Ponts et Chaussées espagnol, auteur d'un système nouveau de béton armé, qui prit l'engagement d'effectuer les travaux en moins de temps et beaucoup plus économiquement que ses concurrents.

Alors que ceux-ci demandaient de 1.800.000 à 2.200.000 pesetas, il prit l'adjudication à 1.500.000.

Les événements ont montré l'excellence du procédé employé et qui a permis un tel rabais. En la circonstance, la folie des rabais, qui sévit en Espagne comme en France, est la véritable cause initiale de la catastrophe, les détails fournis par les journaux espagnols ne laissent aucun doute à cet égard.

Alors qu'il eût fallu, pour des travaux de cette nature, n'admettre à concourir que des maisons de premier ordre, ayant déjà à leur actif de nombreux ouvrages analogues, on a accepté les représentants de systèmes quelconques n'ayant pas fait leurs preuves, ne présentant que des garanties insuffisantes, et l'on n'a considéré que l'offre alléchante d'un rabais ridicule. On voit le résultat.

Il n'est pas impossible, d'ailleurs, qu'à cette cause primordiale se soient ajoutées des fautes dues à l'impéritie de ceux qui dirigeaient et peut-être même à d'autres causes d'un ordre plus délicat encore, s'il en fallait croire les journaux locaux.

Nous ne pouvons nous faire l'écho de ce qui se dit à cet égard et nous attendrons les résultats de l'enquête avant de faire connaître notre sentiment tout entier sur l'événement.

### FÉDÉRATION PARISIENNE ET FÉDÉRATIONS PROVINCIALES

Nous avons reproduit dans notre dernier numéro la fantaisie poétique qu'avait inspirée à M. Billiottet, directeur du *Bâtiment marseillais*, l'approche de la réunion de la Commission composée de trente-cinq membres, à raison de sept par chacune des cinq Fédérations, et chargée de jeter les bases de l'organisation groupant en un faisceau unique toutes les forces syndicales patronales du Bâtiment et des Travaux publics de France. Nos lecteurs trouveront d'autre part le résumé du compte rendu officiel de cette réunion, d'après le *Moniteur des Syndicats patronaux*.

Tous ceux qui ont assisté au Congrès de Lyon, en novembre dernier, se souviennent des résolutions qui y ont été formellement adoptées. Nous ne remarquons pas sans surprise que la Commission semble avoir méconnu un des principes fondamentaux qui ont été votés. On s'explique en effet, difficilement que toute liberté soit laissée à chaque Chambre syndicale quant au choix de la Fédération à laquelle elle pourrait s'affilier. S'imaginerait-on le Syndicat de Villefranche ou de Chalon s'affiliant à Rennes ou à Nancy ? Ne serait-il pas plus logique de délimiter, ainsi que cela se fait dans tous les cas, le groupe de départements constituant chaque Fédération régionale à laquelle normalement viendraient s'affilier les Chambres syndicales ou Syndicats du ressort, plutôt que de laisser ceux-ci choisir à leur gré et suivant leur fantaisie telle ou telle autre Fédération plus ou moins éloignée ? La décentralisation rêvée et voulue par le Congrès ne risquerait-elle pas de devenir lettre morte et n'y aurait-il pas à craindre de voir la plupart des Syndicats s'agréger à la Fédération parisienne, qui réglerait ainsi facilement toute l'entreprise ? La province a ses intérêts propres, que le groupement projeté au Congrès de Lyon peut lui permettre de défendre ; son union avec Paris ne peut lui être utile qu'avec l'indépendance que lui conféreront les Fédérations régionales autonomes. Nous espérons que la Commission chargée d'établir le projet d'organisation et les statuts saura le comprendre et respectera l'esprit des délibérations et des vœux du Congrès de Lyon.

CARNUTENSIS.

### JURISPRUDENCE

**Escroquerie. — Facture majorée. — Absence d'intervention d'un tiers. — Intervention d'un employé. — Absence de délit.**

*La présentation d'un mémoire ou d'une facture, même dolosivement majorés, ne saurait par elle seule avoir le caractère d'une manœuvre frauduleuse constitutive de l'escroquerie, s'il ne s'y joint l'intervention d'un tiers. L'intervention d'un simple employé, dont la personnalité se confond avec celle de son patron ou de son chef, ne saurait avoir ce caractère.*

**Ministère public c/ Roussel et autres**

FAITS. — Ils sont connus, sans doute, de nos lecteurs. Ils constituent ce que l'on a si longtemps appelé le scandale de l'Architecture municipale. Un entrepreneur avait été accusé par un de ses

employés congédiés d'avoir majoré les mémoires payés par la Ville et par les Facultés, et ce, avec la complicité du service de l'Architecture. Après une laborieuse instruction, qui a duré plus de trois années, et de longs débats, le Tribunal a reconnu que, s'il y avait eu des maladroites commises au service de l'Architecture, la probité de tous les prévenus, soit entrepreneur, soit architecte, était intacte. Il indique clairement que le « scandale » a été inventé, créé par les procédés déloyaux d'un employé congédié après un court séjour dans la maison. Voici la teneur du jugement.

Le Tribunal,

Attendu que Roussel et autres sont prévenus d'escroquerie pour avoir :

Dans l'affaire Descours (5<sup>e</sup> chef), par la production d'un mémoire d'entrepreneur majoré, tenté d'obtenir une somme d'argent supérieure à celle qui était due ;

Ledit mémoire, présenté par Roussel, après avoir été dressé d'après les métrés inexacts de Roullot, dont l'intervention corroborant ainsi les mensonges de Roussel aurait eu pour effet de constituer le délit ;

Pour avoir, en outre, dans les affaires rentrant dans les quatre premiers chefs, Roussel, présenté des mémoires majorés, lesquels, dressés sur les métrés inexacts de Roullot et les fausses minutes de Régaudiat, auraient été ensuite revêtus du visa de Hirsch, après avoir été soumis par Godemard à un semblant d'examen.

Sur le 5<sup>e</sup> chef (affaire Descours)

Attendu qu'il est de jurisprudence que la présentation d'un mémoire, même dolosivement grossi, ne saurait par elle seule avoir le caractère d'une manœuvre frauduleuse constitutive de l'escroquerie, s'il ne s'y joint l'intervention d'un tiers ;

Que l'intervention de Roullot, employé de la maison Pérignon, et dont la personnalité se confond avec celle de son chef Roussel, ne saurait avoir ce caractère.

Sur les quatre premiers chefs :

Attendu que Hirsch, chef du service de l'Architecture municipale, voulant avoir des entrepreneurs de son choix sans soulever toutefois les réclamations de ceux qu'il évinçait, imposait un rabais de 44,75 % ;

Attendu qu'il a été unanimement reconnu que ce rabais était excessif, et devait forcément avoir pour résultat, soit l'exécution défectueuse des travaux, soit la ruine de l'entrepreneur qui l'aurait accepté ;

Que, rigoureusement appliqué, il eût écarté des travaux de la Ville les entrepreneurs honnêtes et sérieux, ce qui n'était pas dans le but qu'on se proposait ;

Qu'il fut donc convenu entre Hirsch et Roussel, ce dernier représentant à Lyon de la maison Pérignon, que le rabais officiel de 44,75 % serait ramené au rabais normal de 15 à 16 % et les mémoires majorés en conséquence ;

Que cette convention est assurément répréhensible, mais que, loyalement pratiquée, de part et d'autre, elle ne présente aucun caractère frauduleux, puisqu'elle n'a pas eu pour but, ni d'ailleurs pour effet, d'attribuer à la maison Pérignon des sommes d'argent supérieures à celles qui lui étaient légitimement dues ;

Qu'elle ne saurait donc constituer une escroquerie ;

Qu'il importe peu, en effet, que, soit par suite de légères erreurs, suivant l'expression des experts, soit par fausse interprétation des prix de série ou par suite des agissements de Roullot, qui semble avoir commis des erreurs volontaires dans le but de les dénoncer plus tard, le rabais normal et convenu de 15 à 16 % ait été dépassé ;

Que ces dépassements, peu importants d'ailleurs, auraient été ramenés à un chiffre moins élevé encore si les experts

avaient eu connaissance de certains faits ; s'ils avaient su, par exemple, qu'à la section A, la maison Pérignon avait dû changer plusieurs fois un appareil et payer les honoraires à un précédent architecte.

En ce qui concerne Roussel :

Attendu que, simple représentant d'une Société par actions, il n'avait aucun intérêt personnel à des majorations dont l'effet devait être moins d'augmenter les bénéfices de la maison Pérignon que de lui faire perdre sa clientèle ;

Que, vivant dès le premier jour en mauvaise intelligence avec Roullot, qui lui avait toujours été suspect, il est inadmissible qu'il soit allé le prendre pour confident des escroqueries qu'il aurait pu méditer.

En ce qui concerne Régaudiat, auteur d'une minute inexacte à la section A de la Faculté de médecine (2<sup>e</sup> chef) :

Attendu que cet employé, dont le rôle ne comporte aucune initiative, a dressé des minutes d'après les indications de son chef Goumy, sans avoir à se préoccuper de leur exactitude ;

Qu'en fait, l'inexactitude de ces indications paraît avoir été ignorée par lui.

En ce qui concerne Roullot :

Attendu que, auteur des métrages inexacts qu'il a ensuite dénoncés (1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> chefs), il a ainsi procédé que, à côté de majorations énormes et de nature à être décelées par l'examen le plus superficiel, telles que la toiture portée deux fois à l'Institut antirabique (1<sup>er</sup> chef), il a omis, au préjudice de la maison Pérignon, certains articles que les experts ont dû rétablir, notamment dans l'affaire Descours (5<sup>e</sup> chef) ;

Que sa mésintelligence avec Roussel est évidemment exclusive de tout concert frauduleux avec celui-ci ;

Attendu que ses singuliers procédés — qu'il ait cédé aux suggestions de la haine envers Roussel, de l'esprit de lucre envers Descours ou de chantage à l'égard de la maison Pérignon, — ne sauraient présenter les caractères de l'escroquerie.

En ce qui concerne Hirsch :

Attendu qu'il résulte des motifs déjà déduits que le délit écarté pour les auteurs principaux ne saurait être retenu pour les complices ;

Que, si les procédés employés par Hirsch sont essentiellement blâmables, il est constant qu'il n'est jamais entré dans ses intentions de causer le moindre dommage aux intérêts confiés à ses soins.

En ce qui concerne Godemard :

Attendu que, si la légèreté et la négligence coupable avec lesquelles il a procédé à la vérification des mémoires de Roussel avant de les soumettre au visa de Hirsch doivent être sévèrement désapprouvées, elles ne sauraient cependant, en dehors de tout intérêt pécuniaire et d'un concert frauduleux qui n'a pas été relevé contre lui, le faire déclarer complice d'escroqueries, d'ailleurs inexistantes ;

Attendu que tous les prévenus sont donc en voie de relaxe.

Par ces motifs,

Acquitte, sans dépens.

(Tribunal correctionnel de Lyon, 15 mars 1905, 4<sup>e</sup> Chambre.)

M. Guillot, substitut du Procureur de la République ;  
Damiron, Reynaud, Charrat et Duquaire, avocats.)

OBSERVATIONS. — Nous publions le jugement de cette affaire à raison de l'intérêt local qu'elle présente. Le jugement n'en tranche pas moins un principe fort intéressant. La production d'un mémoire ou d'une facture, même frauduleusement majoré, ne constitue pas un délit. Voir : Cass. crim., 9 avril 1875 (S., 75, I, 152). Mais cette exagération deviendrait une escroquerie si, pour en obtenir le paiement, le commerçant qui a présenté la facture avait recours à certaines manœuvres de nature à tromper la vigilance ordinaire du

client. Par exemple, s'il fait au client la menace d'un procès, s'ils fait intervenir une tierce personne pour donner crédit à ses fausses affirmations, il y a délit. Un employé de la maison n'est pas une tierce personne dans le sens de la loi. Voir : Cass., 9 avril 1875 précité; Cass., 5 février 1869 (S., 69, I, 487). Ajoutons que, dans l'espèce, le Tribunal a reconnu que les mémoires de la maison dont le directeur était poursuivi n'étaient nullement majorés.

(Gazette Judiciaire et Commerciale de Lyon.)

**ECHOS DU CONGRÈS NATIONAL**  
DES  
**ENTREPRENEURS DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS**  
**DE FRANCE**  
— SUITE —

Discours de M. Soulé

Messieurs, je vous fais d'abord toutes mes excuses pour mon organe fatigué par le Congrès et ses suites.

Je vous adresse, Messieurs, tous mes remerciements : à M. Fréby, pour les paroles aimables qu'il a prononcées tout à l'heure en parlant de moi, et pour vous, Messieurs, qui avez bien voulu les souligner de vos applaudissements.

On m'a fait remarquer hier que j'avais levé la dernière séance du Congrès sans en prononcer la clôture, et je vous dois, de ce fait, une explication.

J'ai considéré que le magnifique banquet de ce soir était la véritable séance de clôture de notre Congrès, puisque nous nous y trouvons aussi nombreux que dans nos séances de travail.

Et, Messieurs, après l'effort laborieux que vous venez d'accomplir, il est juste que vous terminiez votre dernière journée par une réunion aussi amicale que confraternelle.

Je me hâte de remplir la mission officielle dont je suis chargé, parce qu'elle m'est particulièrement agréable.

Au nom de tous nos confrères du Congrès, venus à Lyon de tous les points de notre pays, j'adresse à tous nos confrères lyonnais l'expression de notre profonde reconnaissance pour l'accueil sympathique et chaleureux, si rempli de cordialité et d'amitié, qui nous a été fait dans la vieille cité lyonnaise. (Bravos.)

Non seulement, mes chers amis, je pense que vous me permettrez d'user de ce titre, en m'adressant aux Lyonnais, non seulement vous avez assumé la tâche très lourde et très dispendieuse de l'organisation matérielle du Congrès et des agréables et instructives promenades que vous nous avez fait faire dans la banlieue de notre ville, mais vous avez voulu aussi que les membres du Bureau du Congrès et les Présidents des Chambres syndicales représentées ici soient vos invités ce soir.

Chacune de vos corporations a fait assaut d'amabilité pour recevoir à sa table les confrères étrangers à votre ville. Vous avez voulu, en un mot, pousser à sa dernière limite le bon renom de l'hospitalité lyonnaise, qui n'aura plus rien à envier, désormais, dans le monde de l'entreprise, à cette hospitalité écossaise, jadis chantée par nos pères. (Applaudissements.)

Nous sommes vraiment confus et charmés tout à la fois d'une si complète amabilité et nous emporterons tous de votre belle ville le souvenir ému et reconnaissant d'un agréable séjour parmi de bons et vrais amis.

Aussi, Messieurs les Lyonnais, au nom de tous mes collègues du Bureau et des membres du Congrès, je vous adresse à nouveau et du fond du cœur, nos cordiaux remerciements, vous assurant qu'en semblable occasion, nous saurons vous

prouver, les uns ou les autres, que nous ne sommes pas des ingrats. Que mes remerciements aillent aussi aux dévoués commissaires qui ont su si bien organiser le Congrès et ce banquet, ainsi qu'à la Presse, qui nous prête un concours si précieux et si empressé. (Applaudissements.)

Je me permets, après M. Fréby, et au nom de tous les membres du Congrès, d'adresser à M. le Ministre du commerce et de l'industrie nos respectueux remerciements pour avoir bien voulu se faire officiellement représenter au banquet de ce soir par M. Maron, attaché à son cabinet.

C'est un grand honneur pour les Chambres syndicales lyonnaises, c'est aussi un grand honneur pour la Fédération nationale des Chambres syndicales patronales françaises, organisatrice de ce Congrès. Nous connaissons la sollicitude de M. le Ministre pour tous les intérêts commerciaux et industriels dont il a la garde, et nous sommes persuadés que nous trouverons auprès de lui l'aide nécessaire pour la réalisation de certains des vœux votés à ce Congrès ; nous nous réjouissons de voir M. le Ministre représenté parmi nous par la personne si sympathique de M. Maron. (Se tournant vers lui.) Je vous demande la permission de vous parler de quelques-uns de ces vœux, persuadé que vous voudrez bien les appuyer vous-même auprès de M. le Ministre. (M. Maron fait un signe d'assentiment.)

Notre troisième Congrès national, qui a réuni les représentants de plus de 20.000 entrepreneurs syndiqués, a été une importante manifestation de la cohésion intime de tous les entrepreneurs français, qui ont voté à l'unanimité les vœux que je vais vous citer. Dans les questions purement professionnelles, nous demandons, dans les adjudications des Administrations publiques, l'application des grands principes de liberté et d'égalité entre tous les citoyens.

Sur la question du règlement de nos mémoires et du privilège du constructeur, nous avons reconnu notre inaptitude à rédiger un texte législatif et nous avons émis le vœu de voir nos professions sortir de la situation d'exception que leur créent quelques articles du Code.

Dans les questions économiques traitées au Congrès dans l'esprit le plus large, nous avons reconnu la nécessité de la création d'une loi sur les retraites, demandant seulement que cette loi soit profitable aux petits patrons en même temps qu'aux ouvriers. Nous n'avons pas voulu admettre l'assimilation des maladies professionnelles aux accidents du travail, mais nous savons que nous ne sommes pas les seuls de notre avis et que les membres de la Commission de la Chambre des députés sont très divisés sur ce point.

Quant à la question de la réglementation du travail, nous avons, à l'unanimité, reconnu nécessaire la protection de la femme et de l'enfant, mais nous voulons que, dans notre industrie, il soit possible à l'adulte de regagner, par des heures supplémentaires, celles perdues dans un chômage amené par les intempéries.

Et, Messieurs, on ne saurait trop répéter ce qui se dit souvent — et précisément ce que vient de si bien dire M. le Préfet du Rhône — dans nos industries, les rapports entre patrons et ouvriers sont intimes et fréquents, le patron d'aujourd'hui est le plus souvent l'ouvrier d'hier et le sort peut lui réserver de redevenir l'ouvrier de demain.

Comment admettre qu'il n'ait pas alors pour ce collaborateur si près de lui toute la sollicitude qu'il mérite ?

Et si nous acceptons toutes les charges que peuvent nous apporter les réformes sociales, nous demandons aussi que ces charges ne soient pas trop lourdes pour nos industries et pour la lutte nécessaire entre l'industrie nationale et la concurrence étrangère.

Notre Congrès a été couronné par une grandiose manifestation qui nous conduit à la réunion en un seul faisceau de toutes les forces fédératives régionales qui ont scellé au Congrès de Lyon leur alliance intime dans les mêmes idées de pacification sociale.

Aussi puis-je dire, Messieurs, que nous avons fait de bonne besogne, utile, nécessaire, dans le noble but de procurer à tous les travailleurs nationaux, sans exception, la sécurité à laquelle ils ont droit pour produire un travail utile à la prospérité de notre cher pays. (*Applaudissements.*)

Je déclare clos le troisième Congrès national de 1904, et je vous propose de lever vos verres, en signe de reconnaissance, aux entrepreneurs lyonnais, à la ville de Lyon. (*Double salve d'applaudissements.*) (A suivre)

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\* AIN. — Une subvention de 75.000 francs est accordée à la ville d'Ambérieu-en-Bugey pour la reconstruction de son hospice.

\* DOUBS. — Des égouts doivent être construits à Besançon : les travaux sont évalués, pour la rue du Tunnel 5.000 francs, pour la rue de l'Industrie 11.000 francs.

\* DROME. — La reconstruction du Musée et de la Bibliothèque de Valence est prévue au budget pour 650.000 francs.

\* HAUTE-LOIRE. — On estime à 27.500 francs les travaux qui vont être entrepris pour la reconstruction de l'église de Chantaleilles.

\* HAUTE-SAVOIE. — Une subvention de 27.450 francs est attribuée à la ville de Thonon pour la construction d'une école maternelle.

\* ISÈRE. — Un emprunt est décidé pour les travaux d'adduction d'eau à Saint-Marcellin.

\* JURA. — Le pavillon d'habitation de l'école primaire supérieure de Saint-Claude doit être surélevé, et un atelier construit au collège pour l'enseignement du travail manuel (fer et bois).

\* LOIRE. — La canalisation de diverses rues à Roanne nécessite 5.820 francs de travaux. — Le Conseil municipal de Charlieu a adopté le projet définitif d'adduction d'eau potable, dressé par M. Lesierre, ingénieur, dont le devis s'élève à 250.000 francs. Les formalités administratives sont en cours et l'exécution en sera aussi prochaine que possible. — Des travaux seront prochainement exécutés pour l'adduction d'eau potable à Saint-Rambert-sur-Loire.

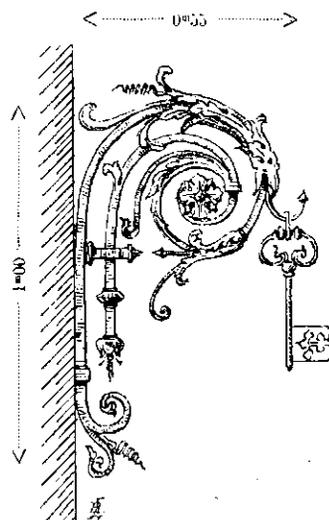
\* RHONE. — Une somme de 52.750 francs est affectée à des travaux de restauration à effectuer prochainement aux abattoirs de Villefranche-sur-Saône. On annonce, dans cette même ville, que des travaux s'élevant à 27.000 francs vont être exécutés pour la construction de bâtiments d'habitation et d'exploitation au vigneronnage de Cogny-Ricattier. — Des travaux vont être entrepris à Vaugneray pour la construction d'une canalisation d'eau avec réservoir.

\* SAONE-ET-LOIRE. — Parmi les projets d'une exécution prochaine figurent la construction d'une nouvelle école de garçons à Louhans et l'alimentation en eau de l'asile d'aliénés de Mâcon.

\* SAVOIE. — Des travaux de restauration prévus pour 3.000 francs vont être entrepris à l'église de Sainte-Hélène-du-Lac. — La construction d'une école est décidée à Saint-Sigismond. — On va entreprendre à Rognaix des travaux pour l'adduction d'eau.

## Enseigne en fer forgé à Ecully

Quoique n'étant pas en Allemagne et en Alsace plus spécialement, où l'art du fer forgé est porté à un très haut degré, nous trouvons quelquefois, rarement il est vrai, quelques spécimens de cet art dans notre région. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir donner aujourd'hui la reproduction d'une enseigne de M. F. Giroud, serrurier à Ecully, qui a profité de ce travail pour s'accuser dans une spécialité dont nous trouvons actuellement peu d'adeptes et qui tend de plus en plus



à disparaître. Alliant le fer forgé à la tôle estampée, ce travail traité en style Louis XIV est d'une élégante composition et d'une savante facture. Au point de vue exécution, il est parfait et fait vraiment excellent effet.

Nous serions très heureux de pouvoir trouver et donner souvent quelques types d'enseignes parlantes et encourager par là l'art des enseignes dans chacune des branches de la construction et même pour toute sorte de métier ou de commerce.

ALAMBERT.

## NÉCROLOGIE

### J - A. MONVENOUX

Le 7 courant, mourait, à son domicile, 8, quai de l'Hôpital, un de nos architectes estimés, qui s'était également acquis un renom dans l'archéologie et les questions d'histoire locale.

M. Joseph-Auguste Monvenoux, né à Lyon le 7 avril 1827, avait été élève successivement de la Martinière et de notre Ecole des Beaux-Arts : il y obtenait, en 1846, sous Girardon, le premier prix de perspective, de géométrie pratique, et en 1847, sous Chenavard, le premier prix d'architecture. Pendant quelque temps, il fit partie du cabinet de Sébastien Aguetant, architecte, né à Oullins en 1789, mort à Lyon en 1857, dont il est actuellement difficile d'établir la liste des travaux d'architecture, et qui fut nommé, en 1840, voyer de la ville de Lyon.

En quittant ce cabinet, Monvenoux fut nommé, le 1<sup>er</sup> juin 1855, inspecteur à l'Agence de la construction du Palais du commerce de Lyon, pour lequel les plans de Dardel avaient été approuvés, le 8 mars précédent, par le Conseil général des Bâtiments civils ; Monvenoux conserva ces fonctions jusqu'à la fin des travaux, puis fut nommé architecte adjoint du Palais, le 11 mars 1864, conservateur, le 1<sup>er</sup> octobre 1869, et architecte conservateur, le 4 octobre 1871.

Admis à la Société académique d'Architecture de Lyon, le 1<sup>er</sup> août 1861, il en a été l'archiviste depuis 1863 jusqu'en 1892, date à laquelle il fut remplacé à ce poste par M. Tarchier.

Ses travaux d'architecture sont assez nombreux dans le Rhône : châteaux, villas ou maisons de campagne ; il a construit plusieurs maisons à Lyon et à Vicenne, restauré et complété l'église de Saint-Bonnet-le-Château (Loire). On lui doit encore la construction des vitrines et la décoration du Musée historique des Tissus au Palais du commerce.

Erudit archéologue, M. Monvenoux, indépendamment de la part qu'il prit à la publication de différents volumes des *Annales de la Société académique d'Architecture*, apporta le concours de ses connaissances à divers ouvrages, entre autres la *Monographie de la cathédrale de Lyon*, de M. Lucien Bégule, l'*Eglise de Saint-Irénée*, de Meynis, et la *Nouvelle Histoire de Lyon*, d'André Steyert.

Officier d'Académie du 19 juillet 1891, il était un des doyens de la Commission pour l'inventaire des richesses d'art du département du Rhône et de la Commission du Vieux Lyon.

## LE TUNNEL SOUS-MARIN DU DÉTROIT DE GIBRALTAR

Quand on examine la carte générale des chemins de fer de l'Europe, quand on voit les lignes ferrées brusquement interceptées par l'interposition des mers, on comprend quels avantages immenses offrirait la réunion de tous ces jalons d'attente en une ligne continue qui, partant de l'extrémité septentrionale de l'Angleterre, aboutirait, sans interruption, jusqu'en Afrique, en parcourant la France et l'Espagne.

Trois obstacles naturels interceptent ce grand chemin des nations : le détroit du Pas-de-Calais, la muraille des Pyrénées et le détroit de Gibraltar.

De ces trois obstacles, le premier a déjà fait l'objet de nombreux projets pour le surmonter et relier ainsi l'Angleterre à la France.

Il y eut jadis des travaux préparatoires pour un tunnel. Mais, brusquement, l'opinion publique anglaise, agitée par lord Wolseley, s'émut, et on dut abandonner les travaux. Il fut ensuite question d'un pont, et lord Wolseley déclara que le pont serait moins menaçant pour la sécurité territoriale de l'Angleterre, parce qu'il serait visible ; mais des difficultés quasi insurmontables surgirent alors au point de vue de la navigation. En dernier lieu, un projet mixte a surgi, qui consiste à avoir un tiers ou un quart de pont du côté anglais et deux tiers ou trois quarts de tunnel du côté français. Cela ne gênerait plus la navigation et donnerait satisfaction aux inquiétudes patriotiques de lord Wolseley.

Mais les journaux nationalistes anglais les plus purs ne veulent ni de tunnel, ni de pont, ni de système mixte, ni de ferryboats ; rien du tout que des bateaux. Et cela au nom du salut de l'Angleterre ! Voilà où en est, aujourd'hui encore, l'opinion sur cette question du peuple anglais.

L'obstacle de la muraille des Pyrénées sera bientôt surmonté par le creusement d'un souterrain qui rattachera la France à l'Espagne.

Quant au troisième, M. Berlier s'en occupe. En effet, cet ingénieur français vient de constituer un Comité dans le but de réaliser au plus vite un projet qu'il a complètement étudié pour relier l'Espagne au Maroc par un tunnel creusé sous le détroit de Gibraltar.

Ce tunnel, qui aurait 41 kilomètres de longueur, serait creusé, sous la mer, en plein roc, à une profondeur de 400 mètres d'eau.

Il est difficile de fixer aujourd'hui le coût de ce gigantesque travail. Seulement, comme point de comparaison, nous pouvons citer la construction du tunnel que les Américains ont entrepris de Long-Island, sous l'East-River et l'Hudson. Ce tunnel, qui aura plus de 24 kilomètres de longueur, en traversant de part en part la ville de New-York, coûtera 250 millions de francs.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Acquisition d'œuvres d'art aux Salons lyonnais.

Voici la liste des œuvres d'art acquises par la Ville aux récents Salons lyonnais, par la Commission composée de MM. Cadet, Beauvisage, Mermillon, Marietton, Hoffherr, Rognon :

A LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS	
N° 628. <i>Faneuse</i> , de M. Muscat.....	Fr. 400
N° 39. <i>Fleurs et Instruments de musique</i> , de M. Baudin .....	800
N° 360. <i>L'Albarine à Charabotte</i> , de M. Prevel d'Arly.	100
N° 135. <i>Œillets et Iris</i> , de Mlle Costadau.....	300
N° 202. <i>Raccommodeur de chaudron</i> , de M. Garraud...	500
N° 593. <i>L'Etang</i> (dessin à la plume), de M. Vivien.....	300
N° 106. <i>Paysage en Bresse</i> , de M. Cave.....	400
N° 425. <i>Temps pluvieux</i> , de M. Tauty.....	600
A LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES LYONNAIS	
N° 131. <i>Anxiété</i> , de M. Morizot.....	700
N° 163. <i>Fantaisie orientale</i> , de M. Senard.....	500
N° 111. <i>Bords de l'Azergues</i> , de M. Lespinasse.....	400
Total.....	Fr. 5.000

A son grand regret, la Commission n'a pu faire aucune acquisition dans la section des Arts décoratifs, par suite de son budget trop limité ; c'est pour cette raison qu'elle exprime le désir de voir l'Administration l'augmenter.

Cette section comprend, en effet, une partie très intéressante : l'application de l'art dans l'industrie ; il importe de l'encourager en raison du grand nombre de métiers qu'elle fait travailler.

D'autre part, si les crédits étaient plus élevés, ils permettraient d'aider un plus grand nombre d'artistes.

### Chambre syndicale des Entrepreneurs de Saint-Chamond.

Les entrepreneurs de Saint-Chamond viennent de nommer un bureau provisoire de cinq membres chargé d'élaborer un règlement pour la constitution d'une Chambre syndicale.

Ont été désignés : MM. Malgat, entrepreneur de maçonnerie ; Déjache, entrepreneur de plâtrerie-peinture ; Callet, serrurier-constructeur ; Roussier, entrepreneur de menuiserie, et Cellard, serrurier-constructeur.

### Les honoraires d'architectes.

Une question assez curieuse est actuellement soumise au Conseil des Bâtiments civils. Il s'agit de savoir si les 5 pour 100 d'honoraires, qu'en vertu de la coutume les architectes ont le droit de réclamer, comprennent les plans à délivrer aux entrepreneurs.

C'est le préfet d'Aurillac qui en a saisi le ministre, à la suite de la demande d'un architecte du département, réclamant, en sus des 5 pour 100, 0 fr. 50 pour 100 d'honoraires pour copies des plans et cahier des charges remis aux entrepreneurs. Cet architecte appuierait sa demande sur une décision du Congrès des architectes tenu à Bordeaux en 1897, sous la présidence de Charles Garnier, portant que l'architecte n'est pas tenu de

fournir aux entrepreneurs les plans et documents nécessaires à l'exécution des travaux ; qu'en conséquence, les entrepreneurs sont obligés ou d'en prendre copie à l'agence, ou d'en demander la délivrance, moyennant une allocation de 0 fr. 50 pour 100.

Il sera intéressant de connaître la décision du Conseil des Bâtiments civils sur cette question.

### Exposition internationale d'architecture et de décoration intérieure et extérieure à Saint-Petersbourg en 1906.

Une Exposition internationale d'architecture et de décoration extérieure et intérieure aura lieu à Saint-Petersbourg en 1906, en même temps qu'un Congrès des ingénieurs civils russes.

La classification adoptée est la suivante :

1° Art des constructions, matériaux de construction de tout genre et leur mode d'emploi ;

2° Produits des différents métiers et industries ayant rapport à l'architecture ;

3° Hygiène et salubrité publique dans leur application à l'architecture ;

4° Dispositions destinées à prévenir et à éteindre les incendies ;

5° Electrotechnie ;

6° Décoration artistique des appartements, décoration intérieure et extérieure des édifices ;

7° Littérature spéciale et livres d'étude.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au siège de la Société des Ingénieurs civils, rue Serpoukhovskaya, n° 10, à Saint-Petersbourg.

### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 25 Mars au 8 Avril 1905

#### LYON

*Rue Paul-Bert, 227.* — Maison. — Prop., M. Lombardini. — Entrep., M. J. Mayen.

*Cours Eugénie.* — Maison. — Prop., M. Marcet. — Entrepreneur, M. Ginet.

*Rue de la Gare.* — Hangar. — Prop., M. Iller.

*Rue de la Vierge-Blanche.* — Hangar. — Prop., M. Janaray. — Arch., M. Léon Curny.

*Rue de l'Est, 17.* — Hangar. — Prop., M. Carle.

*Rue Vauban, 105.* — Hangar. — Prop., M. Grobel. — Arch., M. Bailly.

*Avenue des Ponts, 39.* — Mur de clôture. — Prop., M. Lafond de Ribeyrolles. — Arch., M. Laurençon.

*Rue Saint-Pothin, 58 bis.* — Hangar. — Prop., Barraud.

*Chemin des Hérideaux, 19.* — Maison. — Prop., M. Gajonet. — Arch., M. Martinon.

*Rue du Bourbonnais.* — Hangar. — Prop., M. Salomon. — Entr., M. Leduc.

*Avenue Thiers et impasse Lassale.* — Murs de clôture. — Prop., Hospices civils.

*Rue de Tourville, 1-3.* — Deux maisons. — Prop., M. Noël Héritier.

*Cours Eugénie.* — Villa. — Prop., Société civile et immobilière du cours Eugénie. — Arch., M. Décœur.

*Rue Cuvier, 150.* — Annexe. — Prop., M. Morel.

*Rue Vendôme, 17.* — Entrepôt. — Prop., Société des anciens établissements Faurax. — Entrep., M. Pitance.

*Rue Sébastopol, 17.* — Annexe. — Prop., M. Desrayaud. — Entr., M. Joly.

*Rue Tissot, 17.* — Hangar. — Prop., Société générale d'approvisionnement.

*Chemin de la Tour.* — Hangar. — Prop., M. Meunier.

*Rue Amédée-Bonnet, 15.* — Exhaussement. — Prop., M. Botta.

*Rue de Seze, 32.* — Atelier. — Prop., Les successeurs de Richard. — Entrep., MM. Rouchon et Grange.

*Chemin des Cures au Rhône, 21.* — Mur de clôture. — Prop., M. Bardin.

*Grande rue de Monplaisir, 231.* — Hangar. — Prop., M. Satin. — Entrep., M. Vertadier.

*Rue des Chartreux, 20.* — Maison. — Prop., M. Coulet.

*Rue Saint-Jérôme, 18.* — Maison. — Prop., M. Peix. — Arch., M. Blein.

*Rue du Tunnel, 1.* — Hangar. — Prop., M. Tessier.

*Chemin Saint-Gervais.* — Maison. — Prop., M. J. Perrault.

*Rue Vaucanson, 3.* — Hangar. — Prop., M. Chabrier. — Entrep., M. François Emiel.

*Rue de Créqui, 117.* — Atelier-entrepôt. — Prop., M. Bligny.

*Rue de l'Abondance.* — Maison. — Prop., M. Cavillon. — Arch., M. Décœur.

*Quai Saint-Vincent, 50.* — Exhaussement. — Prop., M. Perret.

*Route d'Heyrieux, 20.* — Hangars. — Prop., M. Ollier. — Entrep., M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Gouyon et fils.

#### SAINT-ETIENNE

*Rue Président-Faure, 2.* — Maison de rapport. — Prop., M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Moyses, cours Victor-Hugo, 17.

*Rue de la Loire, 35.* — Maison (exhaussement). — Prop., M. Robert, place du Peuple, 12.

*Rue Ducros.* — Maison. — Prop., M. Odin, à la Bâtie.

*Route de Firminy.* — Prop., M. Heurtier, avenue Rochetaillée, 51.

*Rue Buisson prolongée.* — Maison. — Prop., M. Mahaut, rue Passerat, 8.

*Rue Franche-Amitié, 1.* — Maison (exhaussement). — Prop., M<sup>lle</sup> Rayon, impasse de la Franche-Amitié.

*Rue Basse-de-Rives.* — Maison. — Prop., M. Duvet, rue Gambetta, 22.

*Cours Fauriel, 36.* — Maison. — Prop., M. Grivois, cours Fauriel, 36.

*Cours Fauriel.* — Maison. — Prop., M. Robèque, rue Fontainebleau, 44.

*Rue Claude-Delarsa, 2.* — Prop., M. Millé, rue Général-Foy, 9.

*Chemin de Bisillon, 7.* — Habitation. — Prop., M. Bellot, rue d'Annonay, 106.

*Rue Saint-Paul.* — Maison de rapport. — Prop., M. Belinac, rue Saint-Paul, 6.

*Rue Pierre-Dupont.* — Dépôt. — Prop., la Société des Docks foréziens, rue Pierre-Dupont.

*Rue de la Jomayère.* — Exhaussement de maison. — Prop., M<sup>lle</sup> Pays, rue d'Annonay, 91.

*Rue de la Montat.* — Maison. — Prop., M. Planès, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.

*Rue Guy-Colombet, 2.* — Maison. — Prop., M. Dauphin, rue de la Loire, 19.

*Rue Gérodet, 4.* — Maison. — Prop., M. Bonnefoy, rue Michalet, 51.

*Rue Voltaire, 44.* — Maison (exhaussement). — Prop., M. Janpierre, rue Voltaire, 44.

*Chemin du Mont.* — Maison. — Prop., M. Coursoux, rue d'Annonay, 122.

*Rue de l'Ecole, 1.* — Maison. — Prop., M. Fauriat, rue du Soleil, 14.

*Rue Buisson prolongée.* — Maison. — Prop., M. Souzy, rue Buisson prolongée.

### OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Les avis insérés sous cette rubrique sont gratuits. Tous nos abonnés et lecteurs sont invités à nous communiquer leurs offres et demandes.

**CHAUFFAGE** Dessinateur-Conducteur de travaux, ayant 18 années de pratique, chauffages air, eau, vapeur, bains, buanderies, cuisines, ventilation, humidification, excel. référ. premières Maisons Paris et Lyon, désire situation stable Lyon ou région, ou association avec entrepreneur. S'adresser aux Bureaux du Journal.

**CONTREMAITRES** et Employés d'entreprises de maçonnerie, munis des meilleures références peuvent être procurés à M. les Entrepreneurs, par la 285<sup>e</sup> Société de Secours mutuels des Contremaîtres et Employés des Entreprises de Maçonnerie, dite la Double-Mètre. — S'adresser au Siège, rue Childebert 56, à Lyon.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	175 »	177 50
— en planche rouge . . . . .	215 »	217 50
— — jaune . . . . .	182 50	185 »
Etain Banks en lingots . . . . .	380 »	385 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	375 »	380 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	39 »	40 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	42 »	43 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	60 »	61 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	79 »	80 »
— — — Autres marques . . . . .	78 »	79 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	475 »	500 »
— laminé . . . . .	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	375 »	400 »
— laminé . . . . .	550 »	575 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	19 »	20 »
Fer à double T, AO . . . . .	18 »	19 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	22 »	23 »
Mercure . . . . .	650 »	» »

## MANUEL

DE

## RENSEIGNEMENTS POUR CALCULS STATIQUES

L'ouvrage donne les divers tracés de statique graphique permettant d'évaluer aisément, sans calculs longs et pénibles, les efforts auxquels sont soumises les pièces de construction dans les divers cas de la pratique.

Indispensable aux **Architectes, Ingénieurs, Constructeurs.**

En vente dans nos bureaux au prix de **6 francs**. — Envoi franco contre **6 fr. 50** en mandat-poste.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 30 mars. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité des rues Parmentier, Saint-Jérôme, de la Lône et C prolongées et de l'Université (élargissement). Soumissionnaires : MM. Duret, 29 p. 100. — Canque, 28 p. 100. — D. fier, 28 p. 100. — Biguet, 25 p. 100. — Desflaches, 23 p. 100. — Monin, 22 p. 100. — Freynet, 22 p. 100. — Richard, 18 p. 100. — Adjud., M. Léonard Lebesson, 174, chemin de la Demi-Lune, 30 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 5 avril. — *Mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc.* — Construction d'une classe. Montant des travaux, 6.239 fr. 63. Soumissionnaires : MM. Fondras Jacques, 1 p. 100. — Delgrosso François, 6,10 p. 100. — Ravaut Louis, 4 p. 100. — Adjud., M. Fondras Antoine, à Lent (Ain), 10 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 9 avril. — *Mairie d'Echallon.* — Construction d'une citerne. Montant des travaux, 2.913 fr. 20. Adjud., M. Guidollet Eugène, à Echallon, 1 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 1<sup>er</sup> avril. — *Mairie de Vienne.* — Construction d'un égout en ciment. Montant des travaux, 9.400 fr. Soumissionnaires : MM. Boge, 12 p. 100. — Durand, 12 p. 100. — Lagnier, 18,60 p. 100. — Bourdier, 22 p. 100. — Miniggio, 9 p. 100. — Bouvier, 2,50 p. 100. — Guichard, 6 p. 100. — Ferrero, 5 p. 100. — Terry, 5 p. 100. — Bourdeaux, 16,10 p. 100. — Vigne, 5 p. 100. — Adjudic., M. Grand Antoine, rue des Gargattes, à Vienne, 30 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 3 avril. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Montmalin. Réfection d'une partie de la toiture et de l'église. Montant des travaux, 3.500 fr. Soumissionnaire : M. Hervet, 6 p. 100. — Adjud., M. Raque, à Arbois, 10,26 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Cernans. Construction d'un canal d'évacuation. Montant des travaux, 2.700 fr. Soumissionnaires : MM. Martin, 6 p. 100. — Pochard, 4,25 p. 100. — Pellegrini, 6,15 p. 100. — Adjud., M. Hervet, à Mont-sous-Vaudrey, 8 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Champrougier. Construction d'un poids public. Montant des travaux, 3.300 fr. Pas de soumissionnaire.

**Isère.** — 9 avril. — *Mairie du Perrey.* — Construction d'une école mixte avec salle de mairie. Montant des travaux, 19.300 fr. Soumissionnaires : MM. Luviny, 2 p. 100. — Thomas, 13 p. 100. — Pellissier fils, 5 p. 100. — Dellorenzi, 2 p. 100. — Denier, 6 p. 100. — Achard, 11 p. 100. — Fayolle, 9 p. 100. — Negro, 3 p. 100. — Adjud., M. Maurice Joseph, à Saint-Martin-de-la-Cluze, 14 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 10 avril. — *Mairie de Verdun.* — Entretien des bâtiments

communaux et de la voirie urbaine. Soumissionnaires : MM. Chaize, 2 p. 100. — Carret, 10 p. 100. — Salière, 12,30 p. 100. — Adjudic., M. Barthelemy-Gabrielli, à Verdun, 18 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 5 avril. — *Mairie de Pradines.* — Construction d'une école et d'une mairie. Montant des travaux, 27.873 fr. 42. Adjud., M. Giraudet, à Vendranges, 3 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 2 avril. — *Mairie d'Allègre.* — Sassoc. Construction d'une maison d'école. Montant des travaux, 7.600 fr. Adjud., M. Coudert, à Allègre, 2 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 6 avril. — *Sous-préfecture de Chalon.* — Moroges. Captation et adduction d'eau. Maçonnerie, terrassements. Montant des travaux, 5.662 fr. 39. Soumissionnaire : M. Thévenot, prix du devis. — Adjudicataire, M. Lanore, à Chalon, 1 p. 100 de rabais. — Fontainerie. Montant des travaux, 7.606 fr. 70. Soumissionnaires : Hauts Fourneaux, 32 p. 100. — MM. Ponelle; 18 p. 100. — Danaud, 19 p. 100. — Bérard, 3 p. 100. — Adjud., M. Pillo, à Chalon, 35 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 2 avril. — *Mairie de Neuvy-Grandchamp.* — Restauration de la couverture du clocher de l'église. Mont. des travaux, 1.682 fr. Soumissionnaire : M. Simon Regnault, 1 p. 100. — Adjud., M. Lacrouste Jean, à Gueugnon, 5 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 9 avril. — *Mairie de Briant.* — Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 14.854 fr. 44. Soumissionnaires : MM. Barraud, 3 p. 100. — Bachelet, 4 p. 100. — Adjud., M. Juif Jean-Marie, à Poisson (Saône-et-Loire), 14 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Lundi 8 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble situé quai Perrache, 83, et acquis par la ville de Lyon en vue de l'élargissement de cette voie publique. Mise à prix, 100 fr.

Les plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux, dont il s'agit sont déposés au Bureau des renseignements, 7, rue de la Tunisie, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Ain.** — Mercredi 3 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux d'installation du chauffage à vapeur à la Maternité départementale. M. T. Ferret, architecte du département, auteur du projet. Montant des travaux, 7.754 fr. 40. Cautionnement, 400 fr.

Les pièces, devront, à peine de forclusion, être déposées cinq jours au moins avant l'adjudication entre les mains de M. Ferret, architecte départemental, qui les visera pour constater la date de la présentation et les remettra au déposant, contre décharge, la veille de l'adjudication.

Les plans, devis et cahier des charges relatifs aux travaux dont il s'agit sont déposés à la Préfecture de l'Ain (3<sup>e</sup> division), où ils seront communiqués aux entrepreneurs, ainsi que dans les bureaux de l'architecte, à Bourg, passerelle du Bastion, n<sup>o</sup> 1.

**Ain.** — Dimanche 7 mai, 2 h. — *Mairie de Charencin.* — Réparations à la toiture et à la charpente de l'église. Montant des travaux, 1.890 fr. Cautionnement, 95 fr.

Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Samedi 22 avril, 2 h. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Travaux de fouille à 1 mètre de profondeur pour pose de canalisation d'eau. Faubourg de Landon, 920 mètres de tranchées à 2 fr. Montant des travaux, 1.840 fr. — Faubourg de Poiset, 970 mètres de tranchée à 1 fr. 50. Montant des travaux, 1.455 fr. — Faubourg de Gray, 200 mètres de tranchée à 1 fr. 50. Montant des travaux, 300 fr.

Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Lundi 1<sup>er</sup> mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Commune de Champois. Amélioration du régime des eaux du quartier au levant. Dépense évaluée par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole, à la somme de 5.001 fr. 53. A valoir, 248 fr. 39. Cautionnement, 250 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune d'Ivory. Réparations aux maisons d'école et au poids public. Dépense évaluée par le devis de M. Chevaux, architecte à Salins, à la somme de 2.014 fr. 69. A valoir, 177 fr. 96. Cautionnement, 120 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Commune de Viseney. Construction d'un puits. Dépense évaluée par le devis de M. Huguenet, agent voyer cantonal à Sellières, à la somme de 1.632 fr. 16. A valoir, 186 fr. 24. Cautionnement, 85 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

**Haute-Saône.** — Samedi 29 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Lure.* — Travaux communaux. Adjudication en la Mairie de Lure. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'un égout ovoïde aux allées de l'Ognon. Montant des travaux, 12.116 fr. 44. Cautionnement, 700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chenebier. Captation de source. Etablissement d'une conduite d'eau en fonte, etc. Montant des travaux, 18.584 fr. 93. Cautionnement, 900 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chenebier. Captage des sources alimentant la conduite principale et remplacement de drains par des conduites en fonte. Montant des travaux, 18.432 fr. 65. Cautionnement, 900 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Samedi 22 avril, 11 h. — *Mairie de Saint-Genis-Terrenoire.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Réadjudication du 1<sup>er</sup> lot



Terrassements, fouille et maçonnerie. Montant des travaux, 20.087 fr. 40. A valoir, 912 fr. 60. Total, 21.000 fr. Cautionnement, 900 fr. Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Jeudi 4 mai, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux communaux. I. La construction d'un groupe scolaire avec mairie à Notre-Dame-des-Millières. Projet dressé par M. Charmot, architecte. Montant des travaux à adjuger détaillés au devis, 35.056 fr. 30. Somme à valoir pour travaux imprévus, 1.134 fr. 20. Honoraires de l'auteur du projet, 1.809 fr. 50. Total de la dépense prévue au projet, 38.000 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 1.745 fr. — II. La construction d'une école mixte à Montermont (commune de Notre-Dame-des-Millières). Projet dressé par M. Charmot architecte. Montant des travaux à adjuger détaillés au devis, 13.153 fr. 55. Somme à valoir pour travaux imprévus, 656 fr. 45. Honoraires de l'auteur du projet, 690 fr. Total de la dépense prévue au projet, 14.500 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 725 fr. — III. La construction d'une école mixte à Pommaray (commune de Notre-Dame-des-Millières). Projet dressé par M. Charmot, architecte. Montant des travaux à adjuger détaillés au devis, 13.153 fr. 55. Somme à valoir pour travaux imprévus, 656 fr. 45. Honoraires de l'auteur du projet, 690 fr. Total de la dépense prévue au projet, 14.500 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 725 fr. — IV. La construction de préaux couverts et l'appropriation des écoles de Montailleur. Projet dressé par M. Merlot, architecte. Montant des travaux à adjuger détaillés au devis, 6.527 fr. 01. Somme à valoir pour travaux imprévus, 330 fr. 59. Honoraires de l'auteur du projet, 342 fr. 40. Total de la dépense prévue au projet 7.200 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 326 fr. Dépense générale, 74.300 fr.

Le certificat d'aptitude ne devra pas avoir plus d'un an de date et devra mentionner l'importance et la nature des travaux déjà exécutés par l'entrepreneur. Il devra être soumis au visa de l'architecte, auteur du projet, huit jours au moins avant l'adjudication.

On pourra prendre communication des plans, devis et cahier des charges au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours, de 8 à 11 h. 1/2 du matin et de 2 à 4 heures de l'après-midi, excepté le dimanche.

**Vaucluse** — Vendredi 21 avril, 2 h. — *Mairie d'Avignon.* — Installation et entretien des canalisations, etc., du 1<sup>er</sup> mai 1905 au 30 avril 1909. Terrassements et maçonnerie. Montant annuel, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr.

**Ministère de la Guerre.** — Mercredi 3 mai, 1 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Chefferie du génie de Lyon. Réparations et entretien courant des bâtiments militaires et de fortification des places de Lyon et de Vienne et des camps de Sathonay et de la Valbonne, de 1905 à 1910 14 lots. Montants

annuels. Place de Lyon. 1<sup>re</sup> circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortification situés sur la rive droite de la Saône et ceux entre Saône et Rhône, compris sur le territoire de la commune de Lyon. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, chargements, transports, empièvements, maçonneries, pavages, couvertures, travaux en asphalte, plantations. Montant des travaux, 48.000 fr. Cautionnement, 2.400 fr. Dépôt de garantie, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie. Montant des travaux, 15.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, fonte, serrurerie, quincaillerie, travaux spéciaux pour canalisation d'eau et de gaz, ferblanterie, zinguerie. Montant des travaux, 10.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, vitrerie, tenture, peinture. Montant des travaux, 7.000 fr. — 2<sup>e</sup> circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortification situés sur la rive gauche du Rhône. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, chargements, transports, empièvements, maçonneries, etc. Montant des travaux, 45.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. Dépôt de garantie, 700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie. Montant des travaux, 18.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, fonte, etc. Mont. des travaux, 14.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, vitrerie, tenture, peinture. Montant des travaux, 9.000 fr. — 3<sup>e</sup> circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortification situés entre Saône et Rhône, en dehors de la commune de Lyon, y compris l'île Barbe et le camp de Sathonay. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, chargements, transports, empièvements, maçonneries, etc. Montant des travaux, 23.000 fr. Cautionnement, 1.100 fr. Dépôt de garantie, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie. Montant des travaux, 4.500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, fonte, etc. Montant des travaux, 4.500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, vitrerie, tenture, peinture. Montant des travaux, 3.500 fr. — Lot unique. Camp de la Valbonne. Bâtiments militaires du camp. Ensemble des travaux, 8.000 fr. — Lot unique. Place de Vienne Bâtiments militaires de la place de Vienne (y compris l'établissement d'Estressin). Ensemble des travaux, 17.500 fr.

Produire au Colonel directeur du génie à Lyon, avant le 16 avril, les pièces énumérées ci-dessous : 1<sup>o</sup> une déclaration indiquant son intention de soumissionner, ses nom, prénoms, domicile et qualité, ainsi que le lieu et la date de sa naissance ; cette déclaration spécifiera la manière dont elle entend constituer le cautionnement ; 2<sup>o</sup> une pièce constatant sa qualité de français ; 3<sup>o</sup> un état indiquant les entreprises de fournitures ou de travaux pour les services publics dont elle aurait été antérieurement adjudicataire, soit seule, soit en société, Renseignements à la chefferie du génie, 44, quai de la Charité, à Lyon, chez le porte-consigne au camp de la Valbonne et chez le casernier au quartier de Cavalerie, à Vienne.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon - Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 38881

Tirage : 15 Avril 1905

# LOTÉRIE-TOMBOLA

Le Billet : 1 franc

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 1904  
Au Capital de 100.000 francs

**10.000 fr. TROIS GROS LOTS 1.000 fr.**

NOMENCLATURE DES LOTS :

PREMIER GROS LOT : **AUTOMOBILE (10.000 fr.)** DEUXIÈME GROS LOT : **SERVICE ARGENTERIE (1.000 fr.)** TROISIÈME GROS LOT : **AMEUBLEMENT (1.000 fr.)**

4<sup>e</sup> Lot, Machine à coudre de 100 fr. | 5<sup>e</sup> Lot, Objet d'art de 100 fr. | 6<sup>e</sup> Lot, Appareil photo de 100 fr. | 7<sup>e</sup> Lot, Jumelle longue-vue de 100 fr.  
8<sup>e</sup> Lot, Fusil de chasse de 100 fr. | 9<sup>e</sup> Lot, Chronomètre de 100 fr. | 10<sup>e</sup> Lot, Phonographe de 100 fr.

11<sup>e</sup> Lot à 33<sup>e</sup> Lot, Vingt-trois Objets en nature, d'une valeur de chacun 100 fr. — 33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.

On trouve des billets à l'AGENCE FOURNIEU, 14, rue Confort, Lyon et dans tous les Bureaux de tabacs, Librairies, etc. Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 centimes par 4 billets) portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### CARREAUX EN CIMENT

**VVE A. DEMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

### PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

### CÉRAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, pandoaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

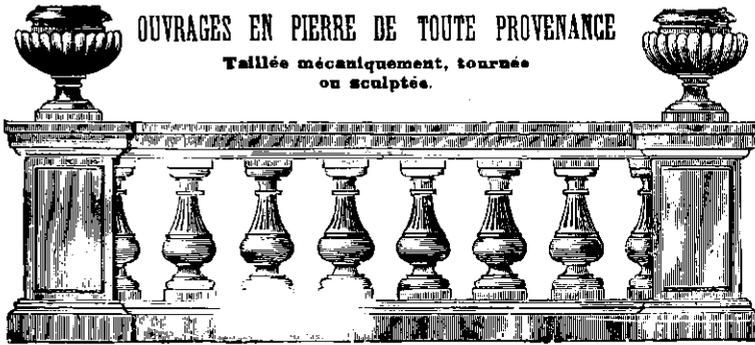
**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.

Envoi franco de l'Album



## ENDUITS DE L. CARON

35 Ans de Succès

**CONTRE L'HUMIDITÉ DES MURS**  
**PLATRES FRAIS. SALPÉTRATION**  
**Peinture sur tous Ciments**

Seul Fabricant : P. DUCHAPT-CARON - Paris

Concessionnaire : Louis BARDEY & A., 14, Rue Robert, LYON

Adresse télégraphique: RIVACIER  
Téléphone 28-88

## RIVORY & J. JOLY (A. et M.)

INGÉNIEURS  
Bureaux et Dépôts : 46, rue Raulin, Lyon

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY  DÉPÔT DE LA SOCIÉTÉ ESCAUT ET MEUSE A ANZIN  DÉPÔT DE LA MAISON CHAPPÉE & FILS DU MANS  DÉPÔT DE LA MAISON H. STRUBE & FILS A MONTROUGE  AGENTS ET DÉPOSITAIRES DE SOCIÉTÉS DIVERSES	Bureau de représentation pour la région du Centre et de l'Est. Dépôt de billettes.  Tubes en fer et en acier pour eau, gaz, vapeur; serrurerie, tubes renforcés pour puits. Tubes pour vélocipédie, raccords, fonte et fer.  Appareils de chauffage par la vapeur. Tuyaux à ailettes, radiateurs, chaudières. Tous accessoires de chauffage à haute, basse pression.  Appareils de sûreté. Robinetterie de toutes sortes. Accessoires pour chaudières et machines à vapeur, bronze et cuivre brut, métal antifriction.  Fontes moulées mécaniques, de bâtiment, de canalisation, d'ornement. Aciers moulés de toutes sortes, aciers forgés, fontes malléables, limes, outils, aciers d'outils, brides, boulons.
--	---

*Voici la nouvelle saison, les Vêtements d'Hiver ont devenir trop lourds! A peu de frais vous ferez remettre en état vos Toilettes légères en vous adressant*

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

### TEINTURE

**LYON**  
La MAISON

### DÉGRAISSAGE

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

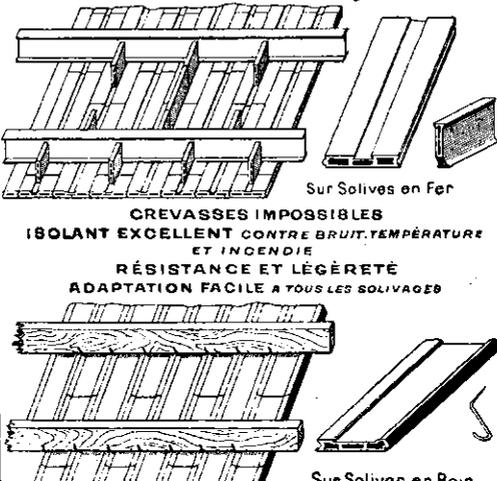
**L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT**  
Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

**TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS**  
ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

## NOUVEAU PLAFOND

### CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS PLAFOND-SUSPENDU)  
*Braveté en France et à l'Etranger*



Sur Solives en Fer

GREVASSES IMPOSSIBLES  
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE ET INCENDIE  
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ  
ADAPTATION FACILE A TOUS LES SOLIVAGES

Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS:

TULERIES CANCELON FRANCOIS. ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télep. 20.91, et rue de Sèze, 63, LYON (Télep. 20.92).

## CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

### CHARPENTES EN FER

# J. EULER & FILS

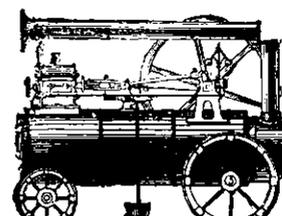
24, Rue de la Part-Dieu, LYON  
TÉLÉPHONE 11-04

*Serrurerie pour Usines et Bâtiments*

Location, Vente et Achat

## DE LOCOMOBILES

et Pompes d'épuisement



LOCOMOBILES de 5 à 60 chevaux de force

POMPES CENTRIFUGES de 100 à 300 m<sup>3</sup> de diamètre

**JULES WEITZ** Constructeur  
Chemin des Culattes - LYON

